La Politique Exterieure

PAROLES ET PAROLES

En lisant les dépêches qui ont rendu compte du discours prononcé par M. Choate, ambassadeur des Etats-Unis en Angleterre, on pourrait croire que l'alliance anglo-américaine est définitivement conclue.

Instruit par l'expérience, nous savons qu'il faut se garder de jugement hâtifs; qu'avant d'apprécier la portée des déclarations d'un homme d'Etat, il convient d'en avoir le texte sous les yeux et de pouvoir en peser les termes. Or, après avoir traduit intégralement le discours de M, Choate, nous en sommes arrivés à des conclusions qui ne sont pas précisément celles qu'on nous a télégraphiquement presentées.

M. Choate est un gentleman et un homme d'esprit, ce qui complète les qualités qu'il peut avoir comme ambassadeur. Il ne pouvait, certes, pas répondre à une réception des plus cordiales autrement que par des cordialités. Mais il y a dans son discours certaines parties qui montrent bien que l'ambassadeur a sa pensée, et qu'elle ne répond pas du tout à ce que voudrait faire croire la presse anglaise.

"Certes,—a dit M. Choate,—nous sommes de bons amis, mais nous ne cesserons pas d'être des rivaux, dans l'avenir comme dans le passé. Notre rivalité restera généreuse et loyale, mais nous ne renonçons pas à la lutte."

Ceci au fond ne ressemble guère à une déclaration d'alliance.

M. Choate préconise l'emploi des moyens pacifiques pour régler les différends pouvant survenir. Rien de plus philanthropique, rien de plus désirable pour le règne de la justice et de cette paix du monde que nous désirons si ardemment en France.

Mais cela n'implique pas que les Etats-Unis aient l'intention de s'en remettre au bon vouloir britannique, et la preuve c'est qu'aussitôt après, M. Choate s'est livré à une petite fantaisie qui est un modèle d'humour gouailleuse.

Ici nous traduisons, car l'analyse rendrait bien mal toute la finesse et l'àpropos des paroles de l'ambassadeur américain.

"—Pensez à cette petite difficulté du Venezuela. (Rires.) Je suis heureux de provoquer les rires de mes auditeurs, à propos de cette affaire—ajoute, sans se démonter, le spirituel diplomate—vous savez que chez nous, quelquefois, nous prenons un malin plaisir à tordre la queue du Lion britannique à seule fin de l'entendre rugir. (Nouveaux rires dans l'assemblée.) Eh bien! cette fois le Lion nous a désappointés. Il n'a pas rugi du tout; il est resté muet comme le sphinx; et, finalement, par les vertus d'une patience dont vous avez, Anglais, pris certainement la part du lion, et par l'effet des pensées que nous avons eues en second lieu, et qui s'accordaient très bien avec celles que vous eûtes d'abord, nous avons fini par conjurer tout danger et ne laisser subsister qu'une guerre de mots."

M. Choate a lu Shakespeare: "Paroles et paroles!!!" Il a lu aussi Machiavel, et je le soupçonne fort, bien qu'il déguise peu sa pensée, d'apprécier assez la manière de M. de Talleyrand. Si cela satisfait nos voisins d'outre-Manche, que pourrions-nous y trouver à redire?

Leur contentement ne nous gêne point, leur satisfaction nous est précieuse. Mais pourquoi donc toujours vouloir chercher dans les choses ce qui n'y est pas.

Que l'alliance anglo américaine puisse se faire, un jour, nous l'ignorons.

Qu'on la désire en Angleterre, nous en sommes convaincus, puisque l'Angleterre en a besoin. Qu'elle existe réellement, non! Donc, tout ce qu'on nous raconte à ce sujet est du bluff.

A. SAISSY.

L'attitude de Dreyfus

A L'ILE DU DIABLE.

Un document vient d'être livré à la publicité pas "l'Eclair," qui apporte une preuve nouvelle de la culpabilité de Dreyfus, déjà établie par le dossier de 1894, par le dossier secret et par les aveux du traître. Ce document c'est le rapport dans lequel M. Deniel, commandant supérieur des îles du Salut, fait connaitre au ministre des colonies l'étrange accueil fait par Dreyfus à l'annonce que la chambre criminelle de la Cour de cassation était saisie d'une demande en revision de son procès.

L'attitude de Dreyfus en cette circonstance trahit sa culpabilité. Cette attitude est d'ailleurs conforme à celle qu'il eut devant le conseil de guerre, conforme à celle qu'il n'a cessé d'observer depuis sa déportation. C'est l'attitude d'un coupable.

Cet homme, qui se dit innocent, est atterré par l'invitation que lui adressent ses amis de la chambre criminelle de préparer sa défense. Alors qu'un innocent aurait hâte de se défendre, "il déclare n'avoir rien à dire;" il ne saurait, dit-il, écrire plus de quinze lignes pour sa défense. "Il demande qu'on s'adresse.. à sa femme et à son avocat! Quelle triste comédie! La vérité est qu'il se sait coupable, qu'il sait aussi, mais incomplètement qu'une campagne est organisée en sa faveur; et il redoute de nuire à cette campagne par des délarations qui contrediraient celles du Syndicat. Aussi "cet homme, qui devrait avoir hâte de parler," refuse de parler. C'est à sa femme dit-il, de répondre.

Que signifie ce langage?

Est-ce sa femme qui a été condamnéee pour avoir écrit le bordereau?

Est-ce sa femme qui a été condamné après un procès qui dura trois jours et où furent entendus une vingtaine d'officiers?

Est-ce sa femme qui se rendait à Bruxelles, centre de l'espionage international, et niait ces voyages?

Est-ce sa femme qui emprunta le Manuel de tir au commandant Jeannel et nia cet emprunt?

Est-ce sa femme qui eut connaissance à l'école de Bourges des détails mystérieux du canon de 120, et à l'état-major du plan de couverture, des notes sur Madagascar, etc?

Allons donc! L'attitude de Dreyfus s'explique seulement par la certitude où il est de sa culpabilité.

Mais arrivons au rapport de M. Deniel, rapport mensuel, comprenant la période du 26 octobre au 25 novembre 1898.

Le 16 novembre, M. Deniel recevait l'ordre de transmettre au déporté Dreyfus le cablegramme suivant, émanant du ministère des colonies:

"Vous informe que chambre criminelle de la Cour de cassation a déclaré recevable en la forme, demande revision de votre jugement, et décide seriez avisé de cet arrêt, et invité à produire vos moyens de défense. Les documents émanant de la Cour de cassation seront transmis et notifiés en la forme ordinaire."

M. Deniel a rendu, le jour même, dans la lettre suivante, compte au directeur de la Guyane de l'accueil fait par Dreyfus à cette communication:

"Je me suis rendu à l'île du Diable, à 2 h. 15, et j'ai fais la remise du télégramme ci-dessus, sans lui adresser la parole.

"Au moment où je retournais à l'île Royale, il m'a fait appeler et m'a posé la question suivante:

"Je vous demande pardon de vous déranger, mais je ne comprends pas la partie suivante du télégramme dont vous m'avez remis la copie: "et invité à produire ses moyens de défense." Moi, je ne sais quoi dire! je n'ai rien à dire, ne me rappelant plus rien depuis le temps; le mémoire que je pourrais présenter n'aurait pas, je le déclare, plus de quinze lignes. Qu'en pensez-vous? Que faut-il dire? Je vous demande un conseil."

—Je ne peux rien vous dire autre chose que ce qui se trouve sur le télégramme. Si vous, l'intéressé, vous n'avez rien à répondre et ne trouvez pas matière pour rédiger un mémoire, comment voulez-vous que moi, ignorant du jugement qui vous a condamné, je puisse vous guider dans votre affaire?

—Que voulez-vous? Je suis embarrassé. Ma femme du reste qui en sait autant que moi, qui est au courant de toute l'affaire, pourra répondre. Si je priais le gouverneur de câbler à Me. Demange, auquel j'ai fourni tous les renseignements me concernant? Moi, je ne me rappelle plus rien. Je n'ai rien a dire.

Stupéfait de cette attitude, M. Deniel se retire. Et, dans son rapport au ministre, il explique en ces termes pourquoi Dreyfus fut atterré par cette invitation maladroite de ces amis de la chambre criminelle à préparersa défense.

S'il avait été nécessaire de posséder des preuve supplémentaitaires de sa culpabilité, Dreyfus s'est chargé, par son attitude, de les fournir. Dreyfus est pour lui-même le plus dangereux des témoins à charge. Tout en lui, ses mensonges, son refus de se défendre, sa terreur d'avoir à s'expliquer, tout crie qu'il est coupable.

Musique et naivete

Une brave femme de province est allée à un concert.

Elle n'entend point grand'chose à la musique; mais ce qui a surtout attiré son attention, c'est le chef d'orchestre se démenant au milieu des instrumentistes.

C'était très beau, dit-elle, mais il y avait un de ces messieurs qui me faisait bien de la peine..... Il était malade, même qu'il ne jouait pas d'instrument, et c'était pitié de le voir étendre ses bras, s'étirer, se tordre..... Des coliques, sans doute, Pauvre homme! ce qu'il devait souffrir!

L'Anglais ne perd pas de temps

Le premier numéro de la "Soudan Gazette" vient d'arriver à Londres. Il est daté du 7 mars et se compose de quatre pages de petit format à deux colones. Le texte, qui ne contient que des avis officiels et des annonces (déjà!) est en anglais et en arabe. La "Gazette du Soudan" est un journal officiel et sort de l'imprimerie officielle du Soudan, à Ondurman.

C'EST BIEN MÉRITÉ.